

MUNARET. *Du médecin des villes et du médecin de campagne*. Paris, 1840, 1 vol. in-18.

REQUIN. *Hygiène de l'étudiant en médecine et du médecin*. Thèse de concours. Paris, 1837, in-4°.

ARTICLE II.

DES CAUSES OCCASIONNELLES (77. B. ζ.).

82. *Distinction générale*. — Il nous paraît convenable de distinguer les causes occasionnelles en trois catégories, que voici : 1° causes occasionnelles banales, 2° causes déterminantes, 3° causes spécifiques.

§ I. Des causes occasionnelles banales.

83. *Définition*. — Ces causes occasionnelles qu'il convient de nommer banales, ou, si l'on aime mieux, générales, consistent en circonstances subites, en erreurs de régime accidentelles, dont l'action ne peut, à elle seule, déterminer l'invasion de telle espèce de maladie, mais sert indifféremment, selon les prédispositions existantes, à faire éclore les maladies les plus variées, et souvent même aussi ne produit rien du tout.

Le même sujet, chez qui telle ou telle de ces causes banales a lieu d'être accusée pour avoir amené la maladie, en aura maintes fois auparavant, dans le cours de sa vie, impunément subi l'influence. Ces causes sont comparables à l'étincelle qui, par elle-même, n'a pas de puissance destructive, et s'éteint presque aussitôt qu'elle brille, mais qui entraîne les suites les plus terribles en tombant sur une charge de poudre. Elles sont bien réellement banales, puisque la même maladie peut éclater par l'influence excitatrice de n'importe laquelle de ces causes, et que réciproquement chacune d'entre elles peut provoquer l'explosion de n'importe quelle espèce de maladie. Aussi les trouve-t-on dans les auteurs énumérées et remaniées à satiété dans presque toutes les maladies : ce que nous éviterons en les signalant ici sommairement, une fois pour toutes, dans le numéro suivant.

84. *Énumération sommaire*. — Les causes occasionnelles banales sont fournies par ce qu'on appelle dans l'école la *matière de l'hygiène*. Boerhaave, dans ses *Institutions*, ainsi que dans le *Methodus studii medici*, les rapporte à quatre catégories, que nous avons citées isolément dans l'article précédent, et que voici rapprochées : 1° *ingesta*, 2° *gesta et in animo et in corpore*, 3° *excreta et retenta*, 4° *applicata extrinsecè ad corpus* : classification qui, moyennant le doublement de deux de ses catégories, donne, comme nous l'avons rappelé plus haut (79-80), les six catégories de Hallé, et qui n'est autre que celle que Galien, dans le premier livre de son *Hygiène* (édition citée,

t. IV, p. 231), et aussi dans le cinquième livre (p. 273, ligne 33), signale comme étant alors de nouvelle date dans l'enseignement de l'art, mais comme appuyée sur l'autorité des plus célèbres médecins (Προσφερόμενα, Ηοιούμενα, Κενούμενα, Ἐξωθεν προσπίπτοντα).

Ainsi donc, un écart quelconque dans le régime du manger et du boire, comme, par exemple, un repas trop copieux, ou composé d'aliments difficiles à digérer, ou fait à une heure insolite, ou avec trop de hâte, un excès de vin ou de quelque autre boisson, l'eau bue trop froide pendant que le corps est en sueur, etc. ; un effort exagéré de travail intellectuel, une violente émotion de joie, de terreur, ou d'autre nature, une extrême fatigue des muscles, une veille prolongée, etc. ; l'imprudente interruption d'une excrétion naturelle, de la sueur, par exemple, ou des règles, ou des lochies, ou de l'allaitement, celle d'une excrétion pathologique, mais devenue habituelle, du flux hémorroïdal, par exemple, ou d'un ancien fongicule, la provocation inopportune de quelque évacuation abondante, comme, par exemple, une émission excessive de sperme, une saignée intempestive, une purgation opérée mal à propos, etc. ; enfin, une brusque variation de température dans le milieu atmosphérique, une soudaine et notable diminution de pression barométrique, un courant d'air, un séjour momentanément dans un lieu humide, dans un lieu froid au sortir d'un lieu chaud, ou réciproquement, l'exposition à la pluie, la faute ou la nécessité de garder des vêtements mouillés et de les laisser sécher sur le corps, un changement dans la forme de l'habillement, dans le nombre de pièces qui le composent, ou dans la nature des étoffes, l'immersion dans un bain trop froid ou trop chaud, etc. : voilà autant de circonstances principales qui se montrent à chaque instant dans la pratique comme causes occasionnelles banales.

Pour compléter ce tableau, il faut encore y ajouter la répercussion d'un exanthème, la rétrocession de la goutte, en un mot, si l'on veut tout comprendre dans une formule générale, la disparition subite de quelque affection locale que ce soit, disparition qui, en fait de ce qu'on appelle métastase (55), doit jouer, non pas toujours, mais dans une bonne partie des cas, le rôle de cause occasionnelle.

85. *Par où les causes occasionnelles banales peuvent quelquefois se confondre avec les causes prédisposantes*. — Entre les causes examinées dans l'article précédent et celles qui font l'objet de ce paragraphe-ci, il y a des points de contact, voire même de confusion, sur lesquels il importe de fixer l'attention.

Et d'abord on a dû remarquer que les unes et les autres peuvent consister en circonstances de même nature. A la vérité, il y a, en thèse générale, cette différence que, dans un cas, la cause n'agit que momentanément, et que, dans l'autre cas, elle agit pendant un long espace de

temps : par exemple, un seul excès de table peut être cause occasionnelle ; la glotonnerie habituelle est cause prédisposante : la distinction est bien tranchée quand on oppose ainsi les extrêmes, mais combien n'y a-t-il pas de points intermédiaires où elle devient obscure et impossible ? Une débauche qui se prolonge pendant plusieurs jours, pendant une ou plusieurs semaines, n'a pas, cela est bien évident, sa place précisément fixée dans l'un des groupes étiologiques en question plutôt que dans l'autre.

Il y a plus : telles circonstances peuvent arriver, dans lesquelles un seul et unique écart de régime, au lieu de conserver sa qualité ordinaire de cause occasionnelle, prend véritablement le rôle de cause prédisposante. On a souvent vu, durant le règne d'une épidémie, durant le choléra, par exemple, un excès de libations bachiques ou de pousse vénérienne favoriser l'action de la cause épidémique ; la débilitation de l'économie une fois produite de cette manière, c'est dans cet incontestable état de prédisposition que la maladie éclatait chez des individus qui jusque là avaient impunément bravé l'influence contagieuse ou miasmatique.

§ II. Des causes déterminantes.

86. *Notion générale.* — Parmi les causes occasionnelles auxquelles revient de droit le titre de causes manifestes (77. B. a.), il en est qui méritent assurément d'être distinguées des causes banales : ce sont celles qui, au lieu de provoquer indifféremment l'explosion de n'importe quelle espèce de maladie à laquelle l'économie se trouve prédisposée, sont, au contraire, de nature à produire des effets spéciaux, et les produisent constamment, ou du moins en règle commune sauf certaines exceptions plus ou moins bien appréciées. Ces causes-là, appelons-les donc *causes déterminantes*, ou, autrement dit, *spéciales*.

Spécialité de puissance pathogénique, voilà, d'une part, je le répète, en quoi les causes déterminantes diffèrent des causes banales. D'autre part, leur qualité de causes manifestes est ce qui les distingue du troisième ordre de causes occasionnelles, des causes spécifiques que nous devons examiner dans le paragraphe suivant.

Ajoutons que l'archétype des causes déterminantes se trouve dans les causes physiques et chimiques (77. B. b.). Ce n'est qu'en seconde ligne qu'on doit citer celles qui ne méritent leur qualification qu'en vertu de la manifestation plus ou moins constante, plus ou moins sûrement prévue, de telle ou telle réaction physiologique immédiatement après leur application.

87. *Exemples.* — Les causes déterminantes se rencontrent en premier lieu, ainsi que les causes occasionnelles banales, sous les quatre chefs

du plan galénique précédemment signalé (84). Voici des exemples : 1° dans la catégorie des ingestions, il y a les poisons, pris, bien entendu, à dose suffisante ; 2° dans la catégorie des faits et gestes de la vie animale, on peut citer les contractions musculaires assez violentes pour déterminer une hernie, une rupture de tendons, voire même une luxation ou une fracture, les passions excitées à tel point que la raison soit entièrement dominée et obliérée, comme en cas de nostalgie et dans bon nombre de cas particuliers d'aliénation mentale, et quelques autres circonstances encore que j'ometts dans l'intérêt de la brièveté ; 3° dans la catégorie des excréments, il y a les cas de constipation telle que l'amas des matières fécales constitue une occlusion du canal intestinal ; il y a la trop grande abondance du flux menstruel, en sorte que l'anémie s'ensuive ; 4° dans la quatrième et dernière catégorie, qui est celle des agens en contact avec la périphérie du corps, il y a les températures extrêmes du milieu ambiant, soit le froid tellement rigoureux qu'il produise la congélation de quelque partie, ou même, qui pis est, une somnolence ou lipothymie promptement mortelle, soit la chaleur à tel point élevée que la résistance des forces vitales ne puisse y suffire, et qu'il en advienne aussi, en peu d'instans ou même immédiatement, un état de mort apparente ou réelle ; il y a les gaz qui ne peuvent être respirés en certaine proportion que sous peine d'asphyxie, les uns par cela seul qu'ils sont impropres à l'hématose, les autres parce qu'ils sont directement délétères et vénéneux par essence ; il y a les influences toxiques de certaines vapeurs et d'émanations métalliques, telles que les émanations saturnines et les émanations mercurielles ; il y a l'action des corps contondans, ainsi que celle des instrumens piquans ou tranchans ; il y a les constrictions excessives, qui partout peuvent entraver la circulation au point de déterminer la gangrène, et qui, au cou en particulier, opèrent la strangulation, et rendent la respiration impossible ; il y a les corps incandescens, l'eau bouillante, les caustiques, et toutes les substances irritantes, capables d'enflammer les tissus avec lesquels on les aura mises et laissées en contact ; il y a les animaux parasites de la surface cutanée, etc., etc., etc.

En second lieu, outre toutes les causes déterminantes qui appartiennent aux catégories précitées, on doit encore reconnaître comme causes de même ordre, en toute évidence et à très bon titre, certaines affections qui ont pour effet de produire le développement de telle ou telle autre affection. Ainsi, par exemple, la destruction ulcéralive ou gangréneuse des parois de l'estomac ou de l'intestin dans toute leur épaisseur, la rupture de la vésicule biliaire, de la vessie ou de l'utérus, la perforation de la plèvre pulmonaire par suite d'un ramollissement tuberculeux, sont autant de causes déterminantes d'où l'on voit naître, là les péritonites, ici les pleurésies.

Enfin, c'est sous un point de vue analogue au précédent qu'on peut encore compter dans le nombre des causes déterminantes la présence d'helminthes à l'intérieur du corps humain : cette circonstance ne produit pas constamment de phénomènes morbides, mais elle est en elle-même quelque chose d'anormal dans l'état matériel de l'économie ; et, lorsque l'état de maladie en résulte, quelque variée que soit la forme sous laquelle il se manifeste, c'est toujours dans le fait helminthologique que gît la condition essentielle de la maladie. Il en est de même des corps étrangers autres que les helminthes, soit, par exemple, un pois, un noyau, un morceau quelconque avalé, comme on dit, de travers, et arrêté dans le larynx, soit une balle restée au fond d'une plaie, etc., etc. ; ces corps étrangers peuvent bien, quelquefois aussi, séjourner dans l'économie paisiblement et sans réaction morbide ; mais toutes les fois qu'ils agissent à titre de causes morbifiques, ils déterminent, chacun suivant son espèce et son siège, un ensemble spécial et à peu près uniforme d'effets primitifs.

88. *Rapports des causes déterminantes avec les causes occasionnelles banales et avec les causes prédisposantes.* — A. Non seulement les mêmes catégories d'agens et de phénomènes naturels fournissent à l'étiologie, comme nous venons de le voir, un double contingent en causes déterminantes et en causes occasionnelles banales ; mais, il y a plus, mainte espèce d'agent, mainte espèce de phénomène peut se montrer tour à tour et comme cause banale et comme cause déterminante. Cette permutation de rôle pathogénique peut, en effet, tenir simplement à une différence de force et de quantité dans l'application d'un même agent, à une différence d'intensité entre phénomènes naturellement réputés semblables. Ainsi, par exemple, lorsque le froid occasionne une pneumonie, une pleurésie, une angine, etc., il agit en qualité de cause banale ; mais, lorsqu'il gèle un membre ou qu'il engourdit mortellement le système nerveux, il s'élève au rôle de cause déterminante. Ce qu'il importe aussi de remarquer, c'est que, dans certains cas, une cause déterminante, tout en produisant comme telle les effets spéciaux, est, à ce titre, bien moins digne d'attention qu'elle ne paraît l'être, à titre de cause banale, par l'éveil donné aux prédispositions des individus. Ainsi, une sonde laissée à demeure dans la vessie n'est assurément, par elle-même, et en tant que corps étranger, pas autre chose qu'une cause déterminante d'irritation uréthro-vésicale. Toutefois, Bourdier a vu cette circonstance devenir, à plusieurs reprises, chez un homme traité à l'Hôtel-Dieu, la cause occasionnelle d'une série d'accès de fièvre intermittente (*Thèses de Paris*, an 1809, n° 17), ce qui, bien évidemment, n'a pu avoir lieu que par l'effet d'une prédisposition banalement susceptible de faire explosion lors d'une excitation quelconque. Encore une fois,

reconnaissons ici comme plus haut (85), et pour ne plus le redire, qu'il ne peut y avoir de distinction absolue entre les diverses causes sous le rapport de leur rôle dans l'évolution pathogénique. Certes, la diversité des rôles apparaît d'une façon parfaitement tranchée à l'égard des types extrêmes et bien choisis en sens opposé ; certes, en ce qui concerne le point de vue dont nous avons ici à nous occuper particulièrement, étant donnée une cause occasionnelle évidente, étant donnés aussi les effets pathologiques qui ont suivi la mise en jeu de cette cause, si le caractère spécial des effets produits tient, sinon exclusivement, du moins principalement, à la nature même de la cause occasionnelle, c'est là, incontestablement, un cas où la cause mérite le nom de cause déterminante. Si, au contraire, la prédisposition doit être invoquée comme ayant eu la plus grande part, la part décisive, à ce que tel effet ait été produit plutôt que tel autre, la cause occasionnelle n'a droit, en pareil cas, que d'être qualifiée de cause banale. Voilà bien une appréciation différentielle des plus claires et des plus frappantes. Mais il y a des cas intermédiaires, cas douteux et indécis, qui peuvent fournir matière à d'interminables controverses ; et, à cet égard, mieux vaut se montrer indifférent à la qualification de la cause occasionnelle que de chercher à l'établir à travers un dédale de subtilités problématiques.

B. Il y a les mêmes différences à signaler entre les causes prédisposantes qu'entre celles-ci et les causes banales (85) ; il y a pareillement aussi des points de contact et de confusion. La cause déterminante agit d'une manière instantanée ; la cause prédisposante agit par une influence long-temps continuée : voilà le principe. Mais l'instantanéité d'action ne saurait ici s'entendre dans un sens absolu pour tous les cas. Jusqu'où donc s'étend la latitude que l'on doit accorder ? Combien faut-il, au juste, qu'une cause mette de temps à développer la maladie, pour qu'il n'y ait plus lieu de la nommer déterminante, mais prédisposante ? C'est là une question qui, en théorie, ne saurait être rigoureusement résolue, et qui, par conséquent, laisse une certaine part à l'arbitraire dans l'appréciation des divers cas que la pratique peut présenter.

§ III. Des causes spécifiques.

89. *Que prétendons-nous entendre par causes spécifiques ?* — Avec M. Chomel, dont le langage, en matière de pathologie générale, fait à peu près loi dans l'école de Paris, cette féconde pépinière de médecins, nous distinguons, *ex professo*, sous le titre de causes spécifiques, un ordre particulier d'agens pathogéniques. Seulement tout en admettant la dénomination et les principales bases de ce groupe étiologique, nous ne le présentons pas ici absolument tel que M. Chomel l'a établi, mais avec quelque modification. Nous pensons ainsi l'avoir conçu sous un point de vue plus

rigoureux, en avoir circonscrit le domaine avec plus de précision. Si le nom laisse encore prise à la critique, du moins nous semble-t-il que le fond de la chose est inattaquable. Que seront donc pour nous les causes spécifiques? Comme on l'a déjà pressenti par ce que nous avons dit ailleurs (86), ce seront toutes celles qui, d'une part, ont, avec les causes déterminantes précédemment examinées, cela de commun qu'elles ont la puissance de produire des effets spéciaux, et qui, d'autre part, en diffèrent par cela qu'elles sont occultes (77. B. ε), et qu'ainsi elles échappent à la portée de nos sens, et ne sont ni physiquement ni chimiquement appréciables. Au lieu de dire *causes occasionnelles déterminantes occultes*, nous disons *causes spécifiques*. C'est une expression abrégée que nous adoptons, parce que nous la trouvons fort en usage à l'égard des causes auxquelles nous prétendons l'appliquer exclusivement. Le sens une fois bien convenu, quel inconvénient y a-t-il à ce qu'une philologie pointilleuse soit en droit de relever l'impropriété de l'expression? Mais nous laissons à d'autres le soin de forger un meilleur mot. Ce que nous regardons comme impossible à contester, c'est l'à-propos et l'utilité de la distinction entre les causes que nous nommons déterminantes, et celles que, faute de pouvoir mieux dire, nous nommons spécifiques.

Dans notre manière d'entendre les causes spécifiques, il va sans dire que, du jour même que les conditions matérielles de telle ou telle de ces causes deviendraient appréciables par le progrès des sciences, et pourraient être connues en elles-mêmes et indépendamment du désordre pathologique à raison duquel leur réalité doit être, quant à présent, un objet de ferme croyance, du même jour, disons-nous, qu'il en serait ainsi, une telle cause devrait changer de nom, et prendre rang désormais dans le catalogue des causes déterminantes.

Dans l'histoire des causes spécifiques, il importe principalement de distinguer les venins, les miasmes et les virus: c'est ce que nous allons faire en quelques mots.

90. *Des venins.* — Sous ce terme, on désigne particulièrement certaines humeurs qui sont le résultat d'une sécrétion naturelle à quelques espèces d'animaux, et qui ont la propriété de déterminer des effets pathologiques spéciaux, au cas que, par voie de morsure ou de piqure, elles nous soient inoculées. Ces venins, nous les rencontrons chez les crotales, vulgairement serpents à sonnettes, chez les vipères et d'autres genres moins connus dans l'ordre des ophidiens, chez certains animaux de la classe des arachnides, comme le scorpion, la tarentule, etc., chez les guêpes et bien d'autres insectes.

Les venins sont causes occultes, en ce sens qu'ils n'offrent par eux-mêmes, dans l'état actuel de la science, aucun caractère physique ou

chimique qui leur appartienne en propre, et qui corresponde à la spécificité de leur action pathogénique. Hors de l'organe qui les sécrète, et abstraction faite des effets qui succèdent à leur inoculation, que seraient-ils à nos yeux? Pas autre chose assurément que des humeurs animales d'apparence assez insignifiante; ni plus ni moins, soit dit par comparaison, que la bave d'un chien ne peut, dans son aspect physique, et dans tout ce qu'elle a de chimiquement appréciable quant à présent, rien montrer qui l'annonce comme douée de sa terrible spécificité, rien qui la différencie d'avec la salive ordinaire. L'arsenic, l'opium et tant d'autres poisons se font reconnaître par eux-mêmes, et indépendamment de leur introduction dans un corps vivant. En est-il de même, par exemple, du venin de la vipère, examiné tout seul, et, pour ainsi dire, tout nu? Non: pas plus, encore une fois, qu'il n'en est de même de la bave rabieuse. En effet, ce que nous nommons le venin, cette humeur qui se voit et se touche, c'est bien plutôt, comme les savants le pensent généralement, le véhicule d'un poison invisible, intangible, extrêmement subtil, que la simple agrégation de molécules intégrant toutes uniformes, toutes également délétères. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que les conditions matérielles en vertu desquelles les venins sont ce qu'ils sont, ne peuvent être appréciées ni physiquement ni chimiquement, et qu'elles constituent, dans la juste application du mot, un genre particulier de causes occultes.

91. *Des miasmes.* — (Modern. — de *Μίασμα*, souillure.) — A. La raison commande de reconnaître qu'en certaines circonstances l'atmosphère recèle des causes ou conditions morbifiques, invisibles, intangibles, impossibles à constater physiquement ou chimiquement, mais dont la réalité n'est que trop bien prouvée par la manifestation de maladies spéciales qui ne sauraient admettre d'autre explication étiologique. Dans l'air des marais, par exemple, la chimie trouve-t-elle quelque chose de particulier? et cependant il y a dans cet air quelque chose qui occasionne la fièvre intermittente. C'est ce quelque chose d'insaisissable à nos moyens actuels d'investigation qu'on appelle *miasme*. Voilà donc la formule philosophique d'une catégorie bien distincte de causes occultes, dont les espèces sont, sans doute, beaucoup plus nombreuses qu'il ne paraît aux esprits superficiels. Dès l'instant où le miasme pourrait être saisi, pesé, analysé, il perdrait son nom pour s'appeler gaz, ou vapeur, ou je ne sais quoi encore. Mais nier aujourd'hui les miasmes par cela seul qu'ils ne tombent pas sous nos sens, c'est imiter certains philosophes anciens qui niaient que l'air fût une matière, parce que de leur temps on ne pouvait ni le peser ni le coercer. Peut-être ces philosophes la regardaient dédaigneusement, comme de pauvres songe-creux, ceux qui croyaient à la matérialité de l'air d'après les effets du vent. Eh bien, les

progrès de la physique ont donné victoire à ces songe-creux. Espérons qu'il viendra un jour où, avec des instrumens plus parfaits et plus délicats que ceux d'aujourd'hui, la chimie démontrera directement la réalité de ces miasmes qui ne se révèlent encore qu'à l'esprit par leurs effets sur l'organisation animale.

B. Sous le terme d'*infection*, l'on désigne tour à tour et indifféremment la présence des miasmes dans l'air atmosphérique, et l'imprégnation de l'économie animale par ces mêmes miasmes. Il y a long-temps, au surplus, que cette manière de parler fit son apparition dans la langue médicale; on en trouve les premières traces dans les écrits de Scribonius Largus, *corpus infectum* est une locution employée par ce médecin (n° 185). Mais c'est surtout de nos jours que l'infection est devenue un mot à la mode, tant elle a été invoquée par les anticontagionistes. Et maintenant, quand bien même les miasmes échappent à l'odorat ainsi qu'aux autres sens, on ne se fait pas faute de parler d'air infecté, par comparaison avec les circonstances dans lesquelles l'atmosphère est réellement infectée, dans le sens primitif et ordinaire du mot, d'exhalaisons fétides qui décèlent ainsi par elles-mêmes leurs qualités malsaines. Il y aurait toutefois lieu de chicaner sur l'opportunité de cet emploi néologique du mot infection, de repousser cette expression métaphorique, et par cela même ambiguë, d'un état atmosphérique, l'état miasmaticque, dont, autant que qui que ce soit, nous reconnaissons la réalité.

GRISOLLE. *De l'infection*. Thèse de concours. Paris, 1838, in-4°.

92. *Des virus*. — (Mot latin qui veut dire poison, et qui, comme certains autres, est devenu français sans être francisé.) — Ce qu'on est généralement convenu de nommer virus, ce sont les principes invisibles, intangibles, et jusqu'ici de tout point imperceptibles, mais indubitablement réels, par le moyen desquels certaines maladies se montrent contagieuses. Si les virus ne peuvent être étudiés en eux-mêmes, il n'en est pas moins certain que quelques unes de leurs propriétés se révèlent à nous d'une façon claire et positive dans les phénomènes du développement et de la transmission des maladies contagieuses. Ainsi, les considérations concernant les virus appartiennent à la théorie de la contagion. Cette théorie, je l'exposerai dans l'article suivant (96). Bornons-nous ici à remarquer que tantôt les virus émanent du corps malade sans véhicule apparent, et peuvent être revendiqués pour la catégorie des miasmes, à titre de *virus miasmaticques* ou *miasmes virulens*, comme on aimera mieux les appeler; que tantôt, au contraire, ils ont pour véhicule une humeur visible, comme le pus, le mucus, la salive, etc., et changent pour ainsi dire cette humeur en venin. Toutefois, dans ce dernier cas, il existe entre les humeurs virulentes et les venins cette différence, que la sécrétion de

ceux-ci est un phénomène normal, et la production de celles-là un phénomène pathologique; et que, de plus, les individus tombés malades par l'atteinte d'un virus qui leur a été transmis, deviennent à leur tour un centre de communication morbifique, tandis que les effets morbides d'un venin ne se propagent pas de l'individu qui les éprouve à d'autres individus.

ARTICLE III.

DE LA PATHOGÉNIE (77.).

93. *Théorie générale*. On comprend fort bien en principe, sans pouvoir se l'expliquer complètement pour les cas particuliers pris un à un que les influences combinées de tant de causes prédisposantes extérieures et personnelles (78-81) doivent, par la variété infinie de leurs combinaisons, modifier l'économie de mille et mille manières, et y créer les prédispositions les plus variées. Si l'on nie ces prédispositions, si seulement même on veut les laisser en oubli, par cela seul qu'elles sont très souvent inappréciables, on ne conçoit plus comment, sur plusieurs individus qui se seront exposés, par exemple, à un changement brusque de température, l'un aura une pleurésie, l'autre des rhumatismes, le troisième une fièvre éphémère, comment le quatrième n'éprouvera aucune sorte d'accidens, etc., etc., etc. La prédisposition, qu'elle soit plus ou moins appréciable d'avance, ou qu'elle soit entièrement occulte et ne puisse être ainsi invoquée qu'après coup, a toujours sa part dans la production des affections pathologiques: part principale ou accessoire, grande ou petite, mais indubitablement réelle; rôle d'active énergie ou d'aptitude passive, de coopération commune avec les causes occasionnelles ou d'antagonisme plus ou moins puissant à les contrecarrer et à en modifier le résultat. Dans les cas même où la cause occasionnelle est telle, qu'elle doit, sur un individu quelconque, déterminer forcément un certain genre d'effets pathologiques, comme, par exemple, en cas de brûlure, de coups violens, d'empoisonnement arsenical, etc., les prédispositions existantes contribuent à imprimer à l'affection de chaque individu un cachet individuel, et pour ainsi dire une physionomie propre, en vertu de quoi jamais peut-être, comme nous l'avons déjà dit (67), la nature n'a présenté ni ne présentera, dans le cours des siècles, deux affections identiquement pareilles. Il est, en effet, incontestable que les prédispositions individuelles influent constamment, si ce n'est sur le fond et les phénomènes essentiels de la maladie, au moins sur la forme. Ce sont elles qui, là même où elles ont le moins de puissance, enfantent tant de symptômes accessoires, tant d'épiphénomènes, tant de variétés dans la marche et dans la durée des maladies. En somme, la règle, à bien peu d'exceptions près, est que, sur un individu donné,